

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale





Ce formulaire serà publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

24 04.2017

N° d'enregistrement :

2017 ARA-DP 00469

1. Inffulé du projet

Site de transit et regroupement de déchets dangereux dans la Zone Artisanale "Le Canal" à Chambéon - 42110

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage qu' du (au des) pélifionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

RCS / SIRET

Prénom

Forme juridique SAS

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Eco'Ring

Nom, prénom et qualité de la personne

Picard Lionel, Président

habilitée à représenter la personne morale

7 9 4 6 3 5 0 1 1 0 0 0 1 6

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° i

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement carrespondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorle (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1-a - Installation mentionnée à l'article	2713 - D
L.515-28 du Code de l'Environnement	2716 - DC
	2717 - A
	2718 - A
	3550 - A
	4110 - A, 4120 - A, 4140 - A, 4150 - A, 4440 - A, 4510 - A

4. Caractérisliques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une aire couverte de transit et regroupement de déchets dangereux et non-dangereux pour le développement des activités de la société Eco'Ring.

Cette aire se situera sur le terrain mitoyen au bâtiment Eco'Ring existant. Ce terrain, situé dans la Zone Artisanale "Le Canal" sur la commune de Chambéon (42110), est actuellement utilisé pour des activités artisanales.

4.2 Objectifs du projet

Eco'Ring est une société d'Ingénierie de Filières de Valorisation de déchets. Son métier est de développer et de mettre en place des filières de valorisation matière sur différents types de déchets en externe.

Aujourd'hui, l'activité principale d'Eco'Ring consiste à caractériser des déchets et développer des procédés de valorisation. Pour cette activité, Eco'Ring dispose d'un laboratoire équipé d'outils d'analyses et d'essais.

Afin de continuer à développer son activité de valorisation, Eco'Ring souhaite disposer d'une aire couverte pour une activité de transit et de regroupement de déchets (dangereux et non-dangereux).

Cette aire, d'environ 800m² comportera :

- Une aire couverte de déchargement des camions, de 200m².
- Une aire de stockage couverte de déchets, d'environ 600m² (aires de circulation des chariots incluses).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le bâtiment existant sur la ZA "Le Canal" sera aménagé uniquement à des fins de laboratoire et bureaux pour accueillir les activités actuelles Eco'Ring, et permettre la croissance des effectifs. Ces aménagements feront l'objet d'un permis de construire (à confirmer), mais ne rentreront pas dans le cadre d'une activité ICPE.

En paralièle, une aire couverte sera construite sur le terrain mitoyen, accueillant actuellement des activités artisanales. Cette construction nouvelle prendra en compte dès sa phase de conception et de construction toutes les exigences réglementaires et environnementales relatives aux activités visées.

Elle comportera notamment une dalle entièrement étanche et en rétention. Elle aura également un réseau permettant de capter les éventuels effluents liquides, pour les stocker dans une cuve. Un seuil, placé tout autour de l'aire couverte, ainsi qu'une vanne d'obturation seront prévues de manière à pouvoir confiner des eaux d'extinction incendie.

Une système de détection d'incendies, ainsi que des robinets armés d'extinction, seront mis en place, pour permettre d'agir au plus vite en cas d'incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'organisation sur le site respectera les étapes clefs suivantes :

- Demande d'Acceptation Préalable : échantillons représentatifs, Fiche d'Identification Déchet, analyses complémentaires, etc.
- Certificat d'Acceptation Préalable : acceptation des produits respectant l'Arrêté Préfectoral et les critères Eco'Ring.
- Réception sur site : vérification de conformité des produits entrants par-rapport au CAP, déchargement sous l'aire couverte sur rétention, stockage sous cette même aire.
- Stockage : organisation du stockage en fonction des compatibilités produits, des conditionnements, filières, gestion du suivi et de la traçabilité.
- Expédition : à réception d'un CAP de la filière de valorisation, chargement du camion sous l'aire couverte.
- Suivi du déchet jusqu'à valorisation : BSD, logistique, notification, etc.

- A une procédure d'autorisation environnementale unique. - Au dépôt d'un permis de construire. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Aire de stockage couverte de $40m \times 20m = 800m^2$. 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques Long. 45°41'43"9 Lat. 4_°09'17"6 d'Implantation Zone Artisanale "Le Canal" Pour les catégories 5° a), 6° a), b) 42110 Chambéon et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b). 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées: Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 \$'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date Il a été autorisé ?

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis :

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie Interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gguv.fr/-Les-données-environnementales-intml.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventoire national du patrimoine naturel (http://ipan.mnhn.ir/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique. faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0	×	Hors de la zone, à proximité de la limite Est de la ZNIEFF de Type 1 "Etangs et bois de la Beaulieuse"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique au ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?		×	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
			L'activité précédente (travaux de menuiseries, bois et PVC) laisse supposer qu'il n'y a pas eu de pollutions des sols.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Cependant, Eco'Ring réalisera une étude des sols avant démarrage des travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dons un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ? Site implanté dans le périmètre de la Zone Natura 2000 "Plaine de Forez" (Directive
D'un site Natura 2000 ?	×		Oiseaux).
D'un site classé ?		X	

é. Caraciédaliques de l'Impact polentiel du projet sur l'énvironnement et la santé humidine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le fableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matérioux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-Il susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le bâtiment sera implanté dans la Zone Artisanale existante "Le Canal", sur une parcelle empierrée pour la circulation des poids lourds. Autour de cette parcelle sont déjà implantées des activités industrielles. Le projet ne sera pas à l'origine d'effluents dans le milieu naturel.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un hobitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	Le bâtiment sera implanté dans la Zone Artisanale existante "Le Canal", sur une parcelle empierrée pour la circulation des poids lourds. Autour de cette parcelle sont déjà implantées des activités industrielles.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Le bâtiment sera implanté dans la Zone Artisanale existante "Le Canal", sur une parcelle emplerrée pour la circulation des poids lourds. Autour de cette parcelle sont déjà implantées des activités industrielles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturets, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le bâtiment sera implanté dans la Zone Artisanale existante "Le Canal", sur une parcelle empierrée pour la circulation des poids lourds. Autour de cette parcelle sont déjà implantées des activités industrielles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	Le projet ne sera pas à l'origine d'effluents dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le bâtiment sera implanté dans la Zone Artisanale existante "Le Canal". Cette zone est desservie directement par la D60, et reçoit déjà de nombreux camions. L'activité Eco'Ring devrait générer moins d'une dizaine de camions par semaine, ce qui n'est pas significatif pour la D60, ou pour la Zone.
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concemé par des nuisances sonores ?	_ _	X	Les principales sources de bruit seront liées à la manipulation des charges et le déplacement des poids lourds. L'activité étant prévue dans le Zone Artisanale et le bâtiment étant à la proximité directe de la D60, cet impact sera négligeable.

	Engendre-t-il des odeurs ?	×	
	Est-II concerné par des nuisances olfactives ?	X	
			L'activité se limitant à du transport et à de la manutention de charges, elle n'engendrera pas de vibrations particulières.
	Engendre-t-il des vibrations?	×	
	Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-II des		Eco'Ring travaillera uniquement sur des postes de journée.
	émissions lumineuses?	×	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	Les déchets reçus sur site ne produiront pas d'envolements, de part leur conditionnement (Big-Bags fermés, bennes bâchées ou fûts) ou leurs caractéristiques physico-chimiques (morceaux de métaux, etc).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	L'activité ne produira pas de rejets liquides. Les quelques rejets liquides qui pourraient y avoir (collecte des eaux de la dalle étanche, ruptures accidentelles de charges) seront mis dans des conteneurs étanches, et seront traitées dans des filières autorisées.
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	La parcelle se situe dans une Zone Artisanale et a été préparée à cet effet. Elle est actuellement utilisée pour la circulation de Poids Lourds.
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet Identi s ? NonX Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- L'aire couverte sur rétention permettra de décharger et gérer les déchets sans risque de pollutions, et de prévenir une éventuelle rupture de charge accidentelle.
- Des Robinets d'Incendie Armés, ainsi qu'un système de détection d'incendie seront installés pour agir au plus vite en cas de départ d'incendies.
- La rétention permettra de récupérer les eaux, y compris celles d'un éventuel incendie.
- L'activité étant uniquement du transit et du regroupement de déchets, les déchets ne seront pas traités.
- Les caractéristiques de dangers des déchets seront étudiées lors de la Demande d'Acceptation Préalable, et seront prises en compte lors de la manipulation et du stockage.

7. Auto-évaluation (lacuitaill)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale au qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Evaluation obligatoire du fait du classement sous la rubrique 3550.

8 Annexe

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage laintain :	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans a'eau et cours d'eau:	XI
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annèxes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
résentation du projet.
7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

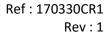
X

Fait à Feurs

le, 13/04/2017

Signature

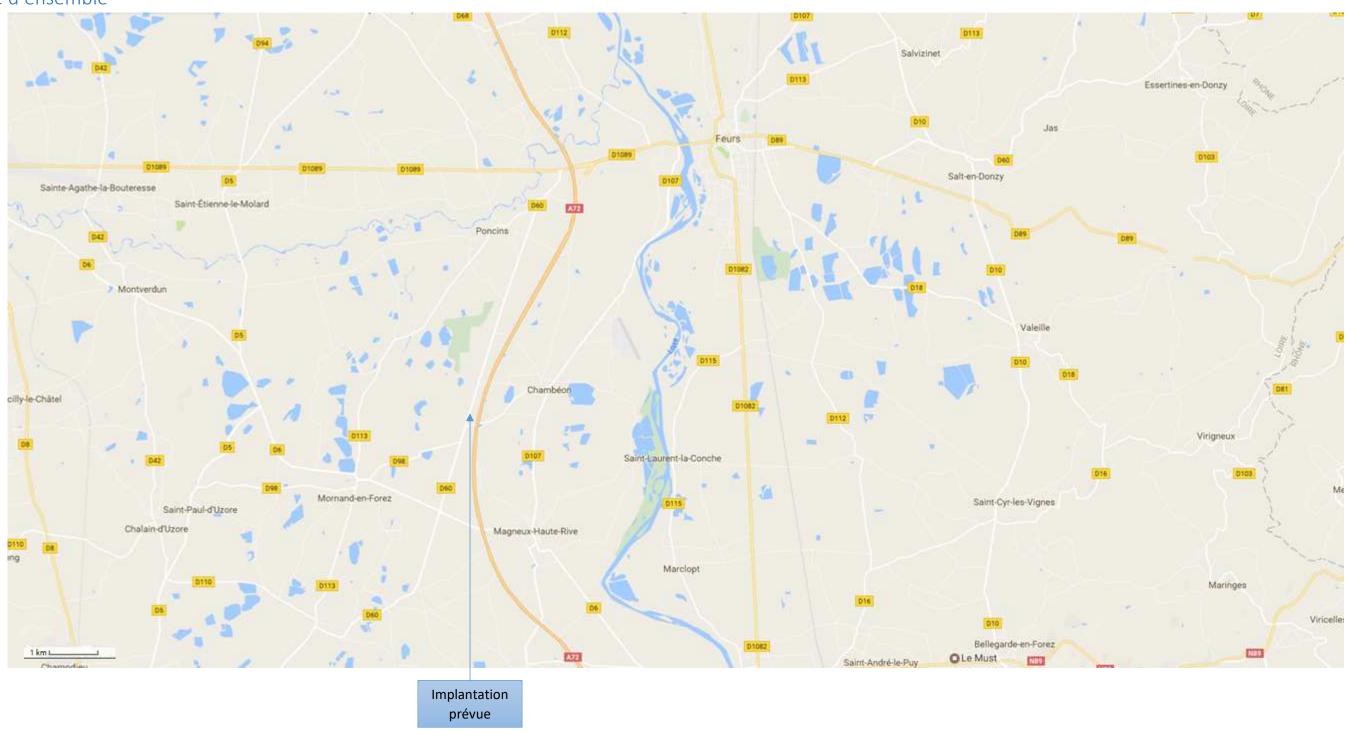
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

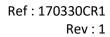




Implantation Eco'Ring sur la Zone Artisanale « Le Canal » à Chambéon – 42110

1 – Vue d'ensemble

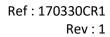






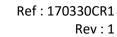
2 - Plan 1/34 000





3 - Plan 1/8 500







4 – Plan 1/2000 102 Industries -Artisans ZA « Le Canal » Implantation Habitations prévue

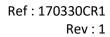
Eco'Ring – 1 Rue Maryse Bastié, ZI « Les Planchettes », 42110 FEURS SAS au capital de 88 500 Eur – RCS de Saint Etienne – SIRET : 794 635 011 00016 Code NAF : 7112B



5 – Implantation par-rapport à Natura 2000



Implantation

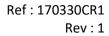




6 – Photos du site et de son environnement (mars 2017)









7 – Aménagement prévue

